

Bien commercialiser en circuits courts



2 sessions :

- 02 et 09 avril 2024
- 19 et 26 novembre 2024

de 8h45 à 17h
à la Chambre d'Agriculture 37

Bien commercialiser en circuits courts

Public

Agriculteurs-trices, futurs installés, salariés

Pré-requis

Avoir un projet avec une commercialisation en vente directe ou circuits courts

Tarifs & Financement

Module effectué dans le parcours CERTICREA (porteur de projet) :

500 € : Reste à charge de 100€, le restant sera pris en charge par votre compte CPF pour une inscription finalisée et validée (voir si abondement nécessaire pour compléter par votre OPCO ou Pôle Emploi ou CPF de transition)

Ou

0 € : Prise en charge VIVEA si CPF à 0 € sous réserve de conformité des justificatifs pour VIVEA (copie CPF à zéro, engagement porteur de projet VIVEA, attestation éligibilité CEPPP, copie PPP)

Formation effectuée hors parcours CERTICREA (exploitants, autre publics) :

0 € pour un contributeur Vivea (être à jour de ses cotisations MSA et sous réserve des conditions de prise en charge)

420 € pour un salarié agricole*

(Possibilité de remboursement à hauteur de 45% si l'employeur en fait la demande auprès d'OCAPIAT et selon les fonds disponibles)

420€ autre public*

(*formation susceptible d'être financée par votre OPCO)

Intervenant(e)s

Laurence BARAIS chargée d'écoute clients CA37

Christel BODIN Conseillère RH entreprise agricole CA37

Charles HALOUZE inspecteur DDPP 37

Léa NISOLLE Conseillère légumes maraîchage CA37

Laure MALHERBE DULUC Vétérinaire du GDS 37

Repas non inclus

2 jours – 2 sessions :

- **02 et 09 avril 2024**
- **19 et 26 novembre 2024**

Objectifs

- **S'approprier les réglementations utiles au projet de commercialisation en circuits courts.**
- **Vérifier l'adéquation entre mes activités et mes statuts.**
- **Identifier mes marchés et leurs caractéristiques.**

Contenu / Programme

- Apprécier les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de mon projet.
- Comprendre la réglementation sanitaire et sa mise en pratique.
- Identifier les mentions à apposer sur mes étiquettes.
- Apprendre les normes d'accueil du public sur ma ferme.
- Connaître les règles de signalisation de mon point de vente.
- S'initier à l'étude de marché.

Méthodes pédagogiques

Apport de l'intervenant, échanges en groupe, mises en application pratique, travail en sous-groupes.

Modalités d'évaluations

Établissement d'un plan d'actions, quizz.

Parcours Certicrea : projet personnel de création/reprise d'une entreprise agricole soutenu à l'oral (10 min d'oral). Support écrit de son projet à soutenir à l'oral (Notation sur 10 points, validation à partir de 7 points).

Délivrance du certificat en cas de réussite de l'évaluation.

En cas d'échec un rattrapage est possible : dans ce cas, le service formation prendra contact avec vous.

La chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre de participants est insuffisant.

CONTACT RESPONSABLE DE STAGE / PRE-INSCRIPTION

Laurence BARAIS

+33 (0)2 47 48 37 91 laurence.barais@cda37.fr

Ou Centre de Formation

+33 (0)2 47 48 37 34 formation@cda37.fr

Le programme détaillé vous sera envoyé avec votre convocation pour la confirmation. Une attestation de fin de formation sera délivrée après la formation. Les conditions générales, accès aux publics en situation de handicap et règlement intérieur sont disponibles dans le livret d'accueil, sur le site internet de la Chambre d'Agriculture Centre Val de Loire <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>, et disponibles sur demande.

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

A retourner 15 jours avant le début de la formation
Bien commercialiser en circuits courts

Parcours CERTICREA

Non CERTICREA

2 sessions de 2 jours :

02 et 09 avril 2024

19 et 26 novembre 2024

Nom de l'entreprise (GAEC, EARL...) :

N° SIRET :

Nom et prénom du participant :

Date et lieu naissance :

Adresse postale :

.....

Code Postal : **Commune :**

Tél : **Portable :**

Mail :

Statut professionnel :

Chef.fe d'entreprise agricole

Conjoint.e collaborateur

Salarié.e

Cotisant.e solidaire MSA (préciser si cotisation Vivea prélevée ou non)

En projet d'installation agricole

Autre :

Avez-vous des attentes / besoins d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation (difficulté visuelle, handicap, ...)?

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à participer à la formation

En fonction des conditions de prise en charge, le règlement du montant défini sur le contrat ou la convention de formation sera à réaliser à réception de la facture.

Fait à

Signature,

Le

BULLETIN A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A :

CHAMBRE D'AGRICULTURE - Centre de Formation

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS

+33 (0)2 47 48 37 34



Protection des Données : vous disposez de droits sur vos données personnelles et notamment le droit, à tout moment, de retirer votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de votre Chambre d'agriculture. »

NOUVEAU 2022

CREDIT D'IMPOT FORMATION

du dirigeant de TPE DOUBLÉ

(si moins de 10 salariés)

Par ex. pour 2 journées de formation
soit 14 heures,

vous pouvez bénéficier d'un crédit
d'impôt de :

14 h x 11,07 € x 2

= 310 euros

**C'est le moment d'investir
dans vos compétences !**

Contact :

Centre de formation

+33 (0)2 47 48 37 34

formation@cda37.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE

38 RUE AUGUSTIN FRESNEL

37170 CHAMBRAY LES TOURS



Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Retrouvez toutes nos formations sur

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**

